



EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Avenir de la microtechnique et de la recherche dans le canton de Neuchâtel

Intégration de l'IMT à l'EPFL au 1^{er} janvier 2009

La chancellerie d'Etat communique :

« Il s'agit de la concrétisation d'un superbe projet porteur d'avenir pour la microtechnique en terre neuchâteloise ». C'est en ces termes que la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), a ouvert la conférence de presse portant sur la signature ce jour d'une déclaration d'intention entre la Confédération et le Conseil d'Etat neuchâtelois concernant l'intégration de l'IMT à l'EPFL au 1^{er} janvier 2009. Un projet qui repose sur trois autres piliers majeurs : le redéploiement des facultés de l'Université de Neuchâtel, tout particulièrement la faculté des sciences, l'intégration du Comlab de l'UniNE au CSEM et la réserve par le Conseil d'Etat d'un crédit de 50 millions de francs pour la construction sur le site du CSEM d'un bâtiment permettant le regroupement de la microtechnique EPFL et son expansion. Sur le plan financier, l'effort total consenti par la Confédération, le Canton de Neuchâtel et l'EPFL s'élève à plus de 100 millions de francs, répartis sur quatre ans.

Maintien de la microtechnique sur sol neuchâtelois

Soucieuses d'assurer l'avenir et le développement de la microtechnique dans l'Arc jurassien, la Confédération et la République et Canton de Neuchâtel ont la volonté d'unir et de coordonner leurs soutiens respectifs aux activités de recherche, de formation et de valorisation en microtechnique. C'est dans le cadre de cette coordination que les deux autorités ont décidé d'intégrer au 1^{er} janvier 2009 la microtechnique de l'UniNE au sein de l'EPFL, tout en la maintenant sur sol neuchâtelois. Une convention académique définissant les règles de mise en œuvre de cette intégration sera signée début 2008 entre l'EPFL et l'UniNE.

Cinq laboratoires de l'IMT actifs dans le domaine de la microtechnique de base et regroupant au total quelque 130 collaborateurs seront ainsi intégrés à l'EPFL - qui en assurera la responsabilité académique -, soit les laboratoires respectivement « Capteurs, actionneurs et microsystèmes », « Electronique et traitement du signal », « Optique appliquée », « Photovoltaïque et couches minces électroniques », « Reconnaissance de formes ». Les locaux seront mis à disposition gratuitement de l'EPFL, de même que les équipements de recherche.

La chaire Temps&Fréquence n'est pour l'instant pas incluse dans l'opération. A terme, elle pourrait cependant rejoindre l'IMT intégré à l'EPFL.

Dans le futur, l'EPFL envisage de renforcer ses activités à Neuchâtel en fonction du développement des infrastructures et des synergies qui s'établissent entre les différentes unités présentes. Les développements s'inscriront dans une perspective de valorisation avec l'industrie.

Redéploiement de la faculté des sciences

Pour l'UniNE, l'intégration de l'IMT à l'EPFL s'inscrit dans le cadre de deux autres projets de coopération et d'innovation déjà très avancés : le transfert à l'Université de Lausanne de deux groupes de géologie et la reprise par l'Université de Berne de trois groupes de physique des particules. Ces réorganisations permettent de libérer un budget important qui sera réinvesti dans l'Université, en priorité dans le redéploiement de la faculté des sciences. Qui repose sur deux axes.

Le premier axe de développement de la faculté des sciences concerne l'hydrogéologie, y compris la création d'un groupe de géothermie ; ce domaine original de l'UniNE sera renforcé dans l'enseignement, la recherche et les activités de mandat. Le deuxième axe porte sur la biologie, qui rassemble les plus forts effectifs et qui abrite le pôle de recherche « Survie des plantes ». Ces domaines forts s'appuieront sur un socle de sciences de base et sur l'Institut de mathématiques. Les premières mesures de redéploiement en hydrogéologie, géothermie et biologie seront prises dès 2008.

Le redéploiement de la faculté des sciences et l'intégration de l'IMT à l'EPFL permettra de maintenir à l'Université un secteur scientifique fort, coordonné avec les universités voisines, et de garantir à Neuchâtel un secteur microtechnique compétitif et ouvert à la recherche appliquée et à la valorisation.

Transfert du Comlab au CSEM

Déjà localisé au CSEM, le Comlab y sera intégré dès 2008. Cette intégration, qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil d'Etat, l'Université et le CSEM, permettra de renforcer la vocation du CSEM dans le transfert technologique, la valorisation de la recherche et les services scientifiques nécessaires à l'industrie. Ce transfert renforcera en outre l'ancrage du CSEM à Neuchâtel et permettra d'accroître les synergies déjà existantes entre le CSEM et l'IMT.

Sur le plan financier

L'important effort consenti par la Confédération, le Canton de Neuchâtel et l'EPFL s'élève à 113 mios de francs répartis sur quatre ans. Ce montant concerne aussi bien l'intégration de l'IMT à l'EPFL que les deux projets de coopération et d'innovation (PCI) de l'UniNE.

Dans le détail, la reprise de l'IMT par l'EPFL est évaluée à 10 mios de francs par an. Pour les années 2009-2011, la Confédération réserve un crédit de 23 mios de francs pour le budget des EPF et l'EPFL 9 mios de francs.

De son côté, le Conseil d'Etat réserve un crédit de 50 mios de francs pour la construction d'un bâtiment de microtechnique qui sera érigé à côté du CSEM et qui regroupera l'ensemble de la microtechnique EPFL neuchâteloise et son expansion. Il permettra en outre de créer des infrastructures communes pour l'EPFL/IMT et le CSEM.

De plus, un crédit d'investissement de 10 mios de francs a été voté par le Grand Conseil début 2007.

La Conférence universitaire suisse a pour sa part octroyé un montant de 11 mios pour les PCI.

Le Conseil d'Etat s'engage par ailleurs à mobiliser le secteur privé dans le but de créer un fonds permettant le financement des projets liés aux micro- et nanotechnologies, soit dans la mesure du possible 10 millions sur quatre ans.

Pôle international de la microtechnique

La signature de la déclaration d'intention entre le Canton de Neuchâtel et la Confédération confirme la volonté du gouvernement neuchâtelois de développer en terre neuchâteloise un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale en partenariat étroit avec les acteurs engagés dans l'enseignement, la recherche fondamentale et la recherche appliquée, soit avec l'IMT, le CSEM, la HE-ARC et Neode.

Cet accent fort porté sur la microtechnique et la nanotechnologie représente un effort principal dont le Conseil d'Etat attend des retombées au niveau économique en collaboration avec le secteur privé et le tissu industriel de l'Arc jurassien.

Neuchâtel, le 18 octobre 2007